



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 12

Date de la convocation :

27/02/2024

Date d'affichage :

27/02/2024

Créé en préfecture le 01/03/2005
Révisé en préfecture le 07/03/2025
Publié le
01/03/2025 à 10h00:00

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 06 mars 2025

L'an deux vingt-cinq, le 06 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid (arrivé à 20h03), CAKIR Suayib, GANEE Jean-François, GANEE Roger, MATHELIN Jean,

Procuration : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie,

Absent(s)-excusé(s) : /

Absent(s) non-excuse(s) : Monsieur POILLOT Jérémy

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Objet de la délibération : N° 2025-007 - Adhésion à l'association des Communes Navigables de France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.1111-2 ;
Vu les statuts de l'association des Communes Navigables de France ;

Considérant que l'adhésion à cette association présente un intérêt pour la commune dans les domaines du transport et du tourisme fluvial ;

Considérant que cette adhésion permettra à la commune de bénéficier d'un appui technique et de participer à des actions dans le domaine du fluvial ;

Considérant que l'adhésion annuelle s'élève à 300 euros/an ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la commune à l'association des Communes Navigables de France

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette adhésion, y compris les statuts de l'association.

Article 3 : de charger Madame le Maire de représenter la commune au sein de cette association et de rendre compte au Conseil Municipal des actions menées.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire**



Valérie HOSTALIER